

BELGIQUE, VERS LA FRACTURE

Recherches et écriture: LEPAC/ Mathias Strobel

Réalisation : Alain Jomier

Graphisme : Frédéric Lernoud

Diffusion sur Arte le 23.02.2008 à 20:00

La Belgique connaît aujourd'hui une crise politique profonde qui menace l'unité nationale. Quels en sont les raisons et va-t-on vers l'éclatement de cet État né en 1830 ?

La Belgique au coeur de l'Europe



La Belgique s'étend sur 30 500 km, et compte 10,5 millions d'habitants.

La capitale, Bruxelles, symbolise l'unification européenne, et en même temps elle est la capitale d'un État qui risque d'éclater.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène.

Un territoire qui fut longtemps sous influence étrangère



Le 1er facteur de division de la Belgique est lié à l'Histoire.

Le territoire belge a longtemps été sous influence étrangère : espagnole, autrichienne, française.

Il est divisé à la fin du XVIIIe siècle en 9 départements rattachés à la France (voir carte).

Une partie de l'Empire napoléonien



Puis ce territoire devient une partie de l'empire napoléonien (dont on voit l'extension en 1812). Mais en 1815, au moment du Congrès de Vienne, les puissances étrangères (Angleterre, Prusse, Autriche), qui sont enfin victorieuses sur la France, vont redessiner la nouvelle carte de l'Europe.

Un Etat tampon en 1815



L'idée, c'est de former un État tampon face à la France, appelé Royaume des Pays-Bas.

Mais cet État regroupe deux peuples différents, deux langues différentes, des protestants au nord, des catholiques au sud.

L'éclatement du royaume des Pays-Bas en 1830



Mais ce royaume ne durera que 15 ans. Car francophones et flamands catholiques s'allient, et proclament l'indépendance de la Belgique en 1830, au détriment des Pays-Bas, majoritairement protestants. Ainsi la Belgique voit le jour en 1830. Or, dans ce nouvel Etat belge, les Flamands vont se sentir dominés, à la fois au niveau linguistique, et au niveau économique.

La carte des langues en Europe



On voit sur cette carte des langues en Europe que la Belgique se trouve exactement sur la ligne de partage entre les langues germaniques et les langues romanes.

La domination linguistique francophone



Dans la nouvelle Belgique, le français s'impose comme la langue officielle du pays, en réaction aux Pays-Bas directement voisins, et parce que la bourgeoisie, qui est présente dans les grandes villes du pays est surtout francophone. Ce n'est qu'en 1898 que le flamand est reconnu comme seconde langue officielle.

La domination économique de la Wallonie



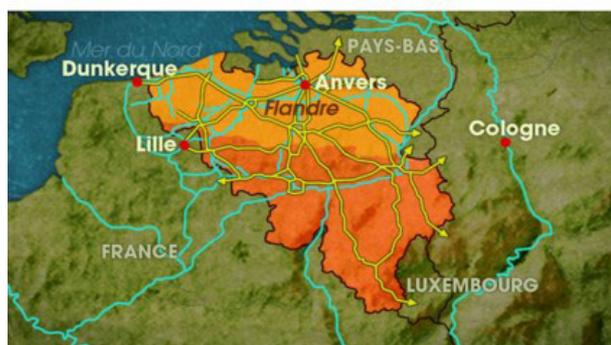
Ensuite, au niveau économique, la Wallonie devient l'une des grandes régions industrielles d'Europe : on voit sur la carte les mines de charbon (hachures), l'industrie métallurgique et verrière. Ces industries lourdes tirent l'économie belge durant toute la première moitié du XXe siècle, tandis que la Flandre est agricole et moins développée.

Le rattrapage de la Flandre



Or un renversement s'opère à partir des années 1960 : les industries minières de Wallonie commencent à entrer en crise, alors que la Flandre rattrape son retard de développement en pariant sur les secteurs automobile, chimique, textile.

Le port d'Anvers



La Flandre tire parti de l'essor du commerce maritime, notamment grâce au port d'Anvers, qui est situé à l'embouchure de l'Escaut.

Anvers est aujourd'hui le 1er port de Belgique, le 3e port à conteneurs d'Europe ; il est relié à l'important réseau fluvial et autoroutier belge, qui ouvre sur les grandes villes d'Europe de l'ouest.

Le dynamisme de la Flandre



La Flandre est donc devenue très bien intégrée dans la mondialisation. Aujourd'hui, elle génère à elle seule 80 % du commerce extérieur de la Belgique. Et elle a en 2005 un taux de chômage de 5,4%, contre 11,8 % pour la Wallonie.

Les Flamands considèrent donc que c'est désormais leur région qui tire le dynamisme économique de toute la Belgique, la Wallonie bénéficiant d'importants transferts financiers par le mécanisme de redistribution du budget de l'Etat belge.

Un Etat fédéral avec 3 régions



Le royaume de Belgique était au départ un Etat centralisé, qui a amorcé un processus de décentralisation à partir des années 70, pour devenir un Etat fédéral en 1993.

Ce pays est divisé en trois régions :

- la région flamande (6 millions d'habitants). Ses principales villes étant Anvers, Gand, Bruges.
- la région wallonne (3,5 millions d'habitants), avec les villes de Liège, Namur, Charleroi.
- et la région de Bruxelles-Capitale, majoritairement francophone, enclavée à l'intérieur de la région flamande.

Chacune de ces trois régions est dotée d'un

Parlement, en plus du Parlement fédéral qui siège à Bruxelles.

Les communautés



A ce découpage institutionnel s'ajoute aussi un découpage linguistique, qui est différent.

Il existe trois langues officielles en Belgique, dont on a fait trois communautés :

- La communauté flamande (en jaune), qui couvre la Flandre et les locuteurs flamands de Bruxelles,
- la communauté française (en rouge), qui couvre les francophones de Bruxelles, et la majeure partie de la Wallonie.
- Enfin, la communauté germanophone (en bleu), présente à l'est de la Wallonie, sur un petit territoire, qui a été gagné sur l'Allemagne en 1920, et où vivent 75 000 locuteurs allemands.

Un fédéralisme fragile



Les institutions de la Belgique sont donc compliquées.

C'est un régime de monarchie parlementaire, doté d'institutions fédérales, auxquelles se superposent des institutions régionales et communautaires. Or, ce fédéralisme, qui est conçu à l'origine pour garantir en même temps flexibilité et cohésion de la Belgique, est aujourd'hui le cœur même du

problème.

En effet, parmi les compétences qui restent à l'Etat belge figurent la justice, les finances, le maintien de l'ordre, la défense, la politique étrangère, et surtout l'emploi et la sécurité sociale.

Or, dans ce dernier domaine, de nombreux Flamands voudraient que la sécurité sociale et la politique de l'emploi soient gérées justement au niveau régional, et non plus au niveau national, car ils ont le sentiment de payer pour les Wallons.

Mais une telle décision, un tel processus mettrait tout simplement fin à la raison d'être d'un gouvernement fédéral.

La question des frontières



En outre, toute indépendance de la Flandre pose au préalable la question des frontières.

On repère sur cette carte :

- la région de Bruxelles-capitale,
- une partie de la Flandre,
- et une partie de la Wallonie.

Or il existe une circonscription électorale particulière, à cheval sur la Flandre et la région Bruxelles-capitale : c'est Bruxelles-Hal Vilvorde, l'arrondissement BHV (voir carte suivante).

L'arrondissement BHV



Il n'y a pas de partis politiques nationaux en Belgique, mais seulement des partis régionaux (ou communautaires).

Donc, théoriquement, toute personne résidant en Flandre ne peut voter que pour un parti flamand, et inversement en Wallonie.

Mais dans l'arrondissement BHV (en rose sur la carte, à cheval sur la région de Bruxelles Capitale et sur la région flamande), les francophones qui vivent à la périphérie de la région de Bruxelles, donc en région flamande, peuvent malgré tout voter pour des partis francophones.

Or, les Flamands ont introduit une proposition de loi visant à scinder cet arrondissement BHV en deux, entre d'un côté Bruxelles-capitale, et de l'autre la partie flamande de l'arrondissement. L'objectif étant d'affirmer la souveraineté de la Flandre sur ce territoire.

La scission de BHV



Les francophones s'opposent, à cette scission. D'autant qu'ils sont majoritaires dans les communes dites à facilité, que l'on repère ici, autour de la région de Bruxelles capitale.

Les communes à facilité



Ce statut de facilité est un statut linguistique pour 27 communes belges, prenant en compte l'existence de minorités linguistiques à l'intérieur soit de la Flandre, soit de la Wallonie.

Parce que cela permet à ces « minorités » d'utiliser leur propre langue dans les courriers avec l'administration, ou bien dans l'enseignement.

Deux visions opposées



On a donc deux visions radicalement opposées :
- d'un côté les francophones qui considèrent ces communes comme un prolongement de la région Bruxelles-capitale, et voudraient même étendre cette région aux communes à facilité.

Ce qui au passage permettrait de réaliser une continuité territoriale avec la Wallonie.

- Et de l'autre côté, les Flamands qui considèrent que toute personne vivant en territoire flamand doit faire l'effort d'apprendre leur langue. Or, ces communes sont justement en territoire flamand.

Bruxelles, plusieurs fois capitale



Bruxelles est donc un vrai casse-tête institutionnel.

D'autant qu'elle est la capitale :

- de la Belgique,
- de la communauté française,
- de la communauté et de la région flamande,

- de la région Bruxelles-Capitale,
- En même temps elle est le siège de la Commission Européenne mais aussi le siège de l'OTAN.

La Belgique en fait n'est pas un pays bilingue ; car à part Bruxelles, chaque région est unilingue.

Il y a deux sociétés belges parallèles : l'école, la télévision, les partis politiques, les crèches. Il n'y a donc presque plus d'espace commun ; sauf peut-être le Roi, dont la fonction symbolique est forte, mais le poids politique assez faible.

En fait la majorité des Belges restent attachés à l'unité du pays.

Et pourtant on assiste comme à un grignotage par l'intérieur, avec une classe politique belge qui attise les tensions entre Wallons et Flamands ; et par l'extérieur, car l'Union européenne au fond affaiblit la structure de l'Etat nation.

Voilà donc quelques pistes, quelques clés pour suivre ce dossier complexe.

Mais il y a tout de même d'autres hypothèses que le divorce en Belgique.

Et de toute façon, nous n'aurons aucune sortie de crise crédible avant les élections régionales de 2009.